Monsieur le Préfet

Préfecture de la Nièvre Service de l'Environnement et des ICPE 40 rue de la Préfecture 58 000 NEVERS

A Cosne-Cours-sur-Loire, le 17 août 2016.

Objet : Attestation de non prise en charge de VHU équipés GPL

Monsieur le Préfet,

Je soussigné M. Mathieu GAUTHIER, agissant en tant que Responsable d'exploitation de l'entreprise RECYCLAGE DU VAL DE LOIRE (RVDL), certifie que nous n'accepterons pas pour dépollution et destruction les VHU équipés au GPL, sauf si ces opérations ont été au préalable réalisées par une société tierce spécialisée.

Pour faire valoir ce que de droit.

M. Mathieu GAUTHIER Responsable d'exploitation - RVDL

R.V.D.L

ZI du Champ Latin 58200 COSNE COURS SUR LOIRE Tél : 03.86.27 10.21

Fax: 03.86.22.38.03 Email: mgauthier rvdl@yahoo.fr